

Année 2025-2026
ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PARENTS D'ELEVES

Veuillez trouver ci-après les informations concernant le vote aux élections des parents d'élèves au conseil d'Administration :

I - DEROULEMENT DU SCRUTIN

En accord avec les représentants des organisations intéressées et conformément aux instructions de notre administration :

Le vote se déroulera exclusivement par voie numérique au moyen du logiciel Pronote à partir du lundi 06 octobre.

***La clôture du scrutin aura lieu le :
vendredi 10 octobre 2025 à 17h30.***

Les résultats seront affichés au Lycée.

II - LE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Les modalités du vote sont les suivantes : L'électeur vote sur PRONOTE après s'être connecté au moyen de ses identifiants personnels. Le vote s'opère en cliquant sur la liste pour laquelle il souhaite voter. Il doit être réalisé à partir du **06 octobre** (date prévue d'ouverture du scrutin) et avant le **vendredi 10 octobre à 17h30**.

III - LES ELECTEURS

Important : les deux parents (le père et la mère) votent. C'est pourquoi tous les responsables légaux auront accès au scrutin numérique.

Toute personne responsable d'un ou plusieurs enfants élèves du lycée Fernand et Nadia LEGER est électrice. Chacun des électeurs (père et mère) dispose d'une seule voix au Lycée, indépendamment du nombre d'enfants inscrits. Toutefois si une famille a des enfants scolarisés dans plusieurs établissements différents, elle vote dans chacun de ces établissements.

IV - LES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ils sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste dans l'ordre de chaque liste au prorata des voix obtenues.

Le Proviseur



G. MERRIEN